

Dans un contexte macroéconomique de plus en plus difficile, les élections professionnelles vont se tenir

A Rousset en Janvier 2013.

Nous sommes tous, de l'opérateur aux cadres de tous niveaux, dans l'attente d'une restructuration annoncée en septembre puis reportée en décembre, quelle que soit la stratégie engagée nous serons tous concernés.

Nous l'avons bien vu avec l'intégration de ST Ericsson au sein de ST. Nous gagnions de l'argent, à présent, nous en perdons... Il s'agit d'une erreur de notre CEO. À l'image de celle de son augmentation de salaire (où voulant s'augmenter au même titre que les OATAM de ST France de 70 euros), son doigt a malencontreusement glissé sur le clavier du PC pour aller sur la touche% !!!!!!!!

« Errare humanum est » a-t-il dû dire aux membres bienveillants du Board.

Nous, nous avons l'obligation d'être sérieux car à la clef, nous n'aurons ni de « golden parachute », ni de retraite chapeaux, ni de stock-options et plus ... si affinité (avec d'autres grandes entreprises).

Ce sont nos emplois, nos salaires que nous allons être amenés à défendre dans la tempête qui se prépare.



Alors à quoi servent les élections professionnelles ?

À élire vos représentants !

Les élus au Comité d'Établissement : réunion mensuelle ou plus si nécessaire :

- ✓ Ils formulent à leur initiative et examine à la demande du chef d'établissement (qui préside le CE), toutes propositions de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi, de salaire à travers les commissions : économique, logement, égalité professionnelle, formation professionnelle.
- ✓ Certains nous représentent en CCE (Comité Central d'Établissements) qui regroupe tous les sites de ST France, (accords de branche, NAO, intéressement, mutuelle...).
- ✓ Ils contribuent au dialogue social et à la cohésion sociale à travers la gestion des activités du « CE », social, voyages, loisirs...

Les élus DP (délégués du personnel) :

- ✓ Ils représentent le personnel auprès de l'employeur pour faire respecter le code du travail, la convention collectives, les accords ...
- ✓ Ils peuvent faire des suggestions sur l'organisation dans l'entreprise.
- ✓ Ils assistent les salariés qui en font la demande lors d'entretien avec la direction.

Les membres du CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail).

- Ils sont désignés par un collège composé de tous les élus de l'entreprise CE + DP :
 - ✓ Ils analysent les conditions de travail et les risques professionnels.
 - ✓ Ils vérifient le respect des prescriptions législatives et réglementaires.
 - ✓ Ils proposent, font développer des actions de prévention.
 - ✓ Ils analysent et enquêtes sur les accidents de travail, les cas d'harcèlement moral ou sexuel.
 - ✓ Ils sont consultés avant toute modification d'aménagement important, locaux, condition de travail ...

FO dans tout ça ?

FO, syndicat libre et indépendant se place à la frontière des 2 tendances syndicales de Rousset.

- D'un côté des syndicats bienveillants envers la direction qui défendent certes les intérêts des salariés mais parfois des intérêts particuliers voire très personnels, en retour la direction leur renvoie bien l'ascenseur.
- D'un autre côté des syndicats dont l'idéologie reste la lutte des classes, éternellement opposés à la direction. Eux aussi défendent les intérêts des salariés, avec parfois des réussites (NAO) mais qui peuvent se révéler dangereuses pour l'emploi, en retour la direction ne renvoie pas l'ascenseur mais coupe le câble.
- La DRH du site ? On ne peut pas contester son efficacité administrative mais dès qu'il s'agit de management... Par ailleurs pourquoi la DRH manage-t-elle le manufacturing, rajoutant niveau sur niveau, à tel point que l'on ne sait plus qui est responsable de quoi et parfois de qui, on n'est loin du temps **où ST gagnait encore de l'argent** et où notre CEO Pasquale Pistorio déclarait « il faut 5 niveaux hiérarchiques entre l'opérateur et moi ».

La DRH site, dans un contexte social difficile, devrait prôner l'apaisement, ce qui n'est pas le cas et ce malgré l'appel de 4 syndicats sur 5. Elle a décidé de faire appel de la décision de l'inspecteur du travail en continuant la procédure (vouée à l'échec comme la 1ère fois) à l'encontre de J Poulet.

Pourquoi ce tract ?

- 1) **Pour vous donner envie de rejoindre FO, en tant qu'adhérents ou comme sympathisants et de rejoindre notre liste**
- 2) **Pour une prise de conscience de la nécessité de défendre à la fois les salariés, votre entreprise à travers l'emploi et les conditions de travail.**

- **Tous les salariés ont des droits, apprenez à les connaître et à les faire respecter.**
- **S'impliquer, c'est refuser de laisser le soin aux autres de décider pour soi, c'est refuser de se soumettre**

L'équipe FO est actuellement composée en partie par des salariés que vous avez élus en 2011 sous l'étiquette CFE-GCC mais qui devant l'immobilisme de ce syndicat ont préféré le quitter, pour être plus libre afin de pouvoir :

Ecouter les demandes des salariés et proposer ensemble des solutions

Pour le CE : transparence dans les budgets,

- Quotidien des gens (sanitaires gymnase, commissions transport, cafétéria, mini conciergerie...)
- Tourner vers le plus grand nombre (Analyse pour savoir qui n'utilise les activités et pourquoi)
- Agir sur les NAO, les e-PA.

Pour les DP : présence aux réunions mensuelles,

- Défense des droits des salariés.

Pour le CHSCT : Attentif à toutes les modifications

- matérielle ou organisationnelle, pour le respect de la sécurité et des conditions de travail de tous.

Contactez-nous – rejoignez-nous – écrivez-nous (fostmrousset@laposte.net).

Vos contacts :

Elus DP : Eric Chevin (4165) , Chantal Canifi (6661) , Jean-claude Perre (06 70 46 24 86 ou 4724)

Membres CHSCT : Denis Brockly (5424).

Alain Dubois (4108)

Par souci économique et écologique ce tract est en noir et blanc

Rousset le 30/10/2012